



L'ÉDITO DU MAIRE

Chers administrés,

Tout d'abord, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie, bonheur en famille et entre amis, et bien entendu, la meilleure santé possible.

Comme vous le savez sans doute, je suis hospitalisé depuis maintenant presque un mois. Suite à de nombreuses investigations médicales, les médecins ont pu poser un diagnostic plus précis, et ont procédé au retrait de ma prothèse du genou, avant de planifier son remplacement.

Je suis donc actuellement en convalescence, en attendant une période de rééducation qui



suivra cette nouvelle opération. Ma condition me permet de continuer à suivre de près les affaires de la commune.

C'est dans ces moments que l'on mesure combien il est important d'être bien entouré, bien secondé, et de pouvoir compter sur une équipe d'élus soudés et engagés pour notre ville, comme sur une administration compétente et bienveillante. J'ai également délégué les tâches courantes à mes principaux adjoints, qui

les assument pleinement.

Je profite de ce message pour remercier les nombreuses personnes qui m'ont envoyé des messages de soutien ; ils m'aident à traverser cette période un peu difficile, je ne vous le cache pas.

Au plaisir de vous revoir dans notre village.

*Le Maire,
Daniel Dometz*

INFOS PRATIQUES



Balayage Mécanisé

- 19, 20 et 21 janvier
- 16, 17 et 18 février
- 16, 17 et 18 mars

Merci de ne pas laisser vos véhicules sur les voies publiques ces jours-là.



Encombrants

- mardi 3 février

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, merci de ne pas sortir vos encombrants avant la veille au soir.



Déchets verts

ven. 16 janvier, ven. 13 février, ven. 13, 20 et 27 mars

Merci de ne pas sortir vos déchets verts avant la veille au soir.

NOUVEAU PLANNING SIGIDURS EN LIGNE



saint-mard77.fr



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pour **les personnes qui ne sont pas encore inscrites** sur la commune, vous pouvez effectuer la démarche **jusqu'au 4 février 2026 en ligne** sur le site du Service Public et jusqu'au 6 février en Mairie.

Pour voter, vous pouvez vous munir uniquement d'un **document d'identité** référencé dans le code électoral, la carte électorale permet de trouver plus rapidement votre numéro d'ordre.

Les jeunes majeurs ayant réalisé leur recensement militaire sur la commune sont inscrits d'office sur la liste électorale.

Les deux bureaux de vote seront situés à la salle des Tournelles, boulevard de la République.

S. Hennet-Thepennier

RAVIVAGE DE LA FLAMME

Comme promis, l'UNC de Saint-Mard a mis en avant les enfants du CME sous l'Arc de Triomphe pour un **ravivage de la flamme le 29 novembre**. Notre maire a déposé un coussin et deux jeunes, Solynn et Hugo, ont eu l'honneur de signer le livre d'or. Le comportement exemplaire de nos jeunes a été remarqué au plus haut niveau des officiels présents.

Respect, Courage, Émotion et Mémoire sont les mots qu'il faut retenir. Merci à tous, élus, enfants, parents, adhérents UNC et nos jeunes porte-drapeaux.

M. Huet



RECENSEMENT

Cette année, la commune procède au recensement de sa population. Cette démarche permet de mieux connaître l'évolution de la population et d'adapter les projets et services aux besoins des habitants.

Un courrier vous informera de l'opération, puis un agent recenseur vous remettra une notice pour effectuer votre recensement en ligne, simplement et rapidement.

Les résultats du recensement sont essentiels : ils influencent les dotations de l'État, le nombre d'élus et le développement des équipements et services communaux.

D. Dometz

REMISE DES DIPLÔMES DU BREVET DU COLLÈGE GEORGES BRASSENS

Le collège Georges Brassens a organisé, le mardi 18 novembre à 18h, à la salle des Tournelles, la remise des diplômes du Brevet. Dans une ambiance chaleureuse, élèves, parents et professeurs ont célébré d'excellents résultats. Les professeurs étaient très fiers de leur réussite.

La mairie a mis la salle à disposition et les agents municipaux ont contribué à une préparation soignée. Le proviseur remercie chaleureusement le maire, Monsieur Daniel Dometz, ainsi que les élus présents, pour leur soutien et leur présence.

Après la remise des diplômes, un pot de l'amitié et des photos avec les élèves et les enseignants de l'année 2024/2025 ont permis de clôturer la soirée dans la convivialité.

H. Majchrzak



AGENDA

JANVIER

samedi
24

Grand loto

organisé par l'ASSM Pétanque
Salle des Tournelles

FÉVRIER

mardi
3

Concert ZUT

organisé par l'école maternelle
Salle des Tournelles

samedi
14

Comédie romantique

T. Marquet & N. Bousquinaud
Saint-Mard en scène
organisé par la municipalité
Salle des Tournelles

MARS

samedi
7

Fête franco-portugaise

(repas et chanteur)
Salle des Tournelles

dimanche
15

Spectacle Hypnose

Hypnoteam
Saint-Mard en scène
organisé par la municipalité
Salle des Tournelles

dimanche
22

Examen annuel et concours

chorégraphique de danse
organisé par l'École de danse
Salle des Tournelles

vendredi
27

Exposition Photo

organisée par l'Association
Goële Photo
au dimanche 29
Salle des Tournelles



UN NOËL CRÉATIF ET ÉCOLOGIQUE

Le samedi 29 novembre 2025, la bibliothèque a accueilli un atelier de livres recyclés sur le thème de Noël. Animé par Laurence Munsch, de l'association La Chouette Bavarde, cet atelier proposait la confection de décors et mobiles à partir de livres usagés : sapins de Noël, anges, boules, bonhommes de neige... Dans une ambiance conviviale, créative et de partage, avec patience et minutie, les participants ont réalisé une décoration festive originale, écologique et faite main !

La Bibliothèque

MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël, qui s'est tenu le 5 et 6 décembre 2025, a rencontré **un très beau succès**. Le temps, particulièrement clément cette année, a permis à tous de profiter pleinement de ces deux journées festives et gourmandes.

Les exposants, nombreux et souriants, ont fait part de leur satisfaction tout au long du week-end.

Les visiteurs ont pu apprécier les différentes animations qui ont rythmé le marché, avant de conclure la soirée du samedi par **un magnifique feu d'artifice**.

Les enfants ont été particulièrement gâtés ; entre le stand maquillage, la patinoire, le mur d'escalade et le coin photo avec le Père Noël, ils ont pu vivre un moment magique rempli de jeux et de sourires.

En amont, un important travail de préparation a été réalisé par le service technique et le service animation, qui ont œuvré ensemble à offrir un cadre accueillant et convivial. Le prêt de chalets ainsi que l'extension du marché jusqu'au parking des Tournelles ont contribué à la réussite de l'événement.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à cette belle édition, qui restera comme un moment chaleureux et vivant de cette fin d'année 2025.

L'équipe d'animation

RAPPEL SUR L'UTILISATION DES TROTINETTES ÉLECTRIQUES

Les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes et hoverboards, regroupés sous l'appellation engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), sont soumis aux règles du code de la route afin d'assurer la sécurité de tous.

Depuis 2019, les EDPM sont reconnus comme une catégorie de véhicules à part entière. Leur réglementation, renforcée en 2023, encadre les conditions de circulation, de stationnement, les équipements obligatoires et les sanctions, afin de promouvoir une utilisation responsable et de protéger les piétons.

Les conducteurs d'EDPM doivent **adopter un comportement prudent**, tant pour leur propre sécurité que pour celle des autres. Il est **interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants**. La conduite est **interdite aux personnes de moins de 14 ans**, et il est **interdit d'être à plusieurs sur un même engin**.

L'usage d'écouteurs ou de tout appareil émettant un son, ainsi que **l'utilisation du téléphone, est également interdit**.

La circulation sur les trottoirs est interdite. En agglomération, les EDPM doivent emprunter les pistes cyclables lorsqu'elles existent ; à défaut, ils peuvent **circuler sur les routes limitées à 50 km/h**. Hors agglomération, seules les voies vertes et pistes cyclables sont autorisées.

De plus, **l'assurance est obligatoire pour tous les EDPM**.

Les engins doivent être limités à 25 km/h, **équipés de feux, de dispositifs rétro réfléchissants, d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore**. Le port d'un **équipement rétro réfléchissant est obligatoire en cas de visibilité insuffisante**.

Le non-respect de ces règles expose les usagers à des amendes allant de **35 € à 1 500 €**, selon l'infraction.

P. Leproust



UN NOËL EN MUSIQUE À SAINT-MARD

Le concert de Noël de l'École de musique Bernard Teillard s'est déroulé samedi 13 décembre à l'église de Saint-Mard, devant un public venu nombreux. Dans une atmosphère chaleureuse et festive, les élèves et leurs professeurs ont proposé un programme riche et varié, mêlant œuvres classiques, chants traditionnels et pièces modernes.

H. Majchrzak



Quelques précautions contre le cambriolage

1 ▶ Rangez vos armes dans un coffret verrouillé et sécurisé

2 ▶ Fermez vos volets (ou clayettes)
Remplacez ceux qui sont cassés

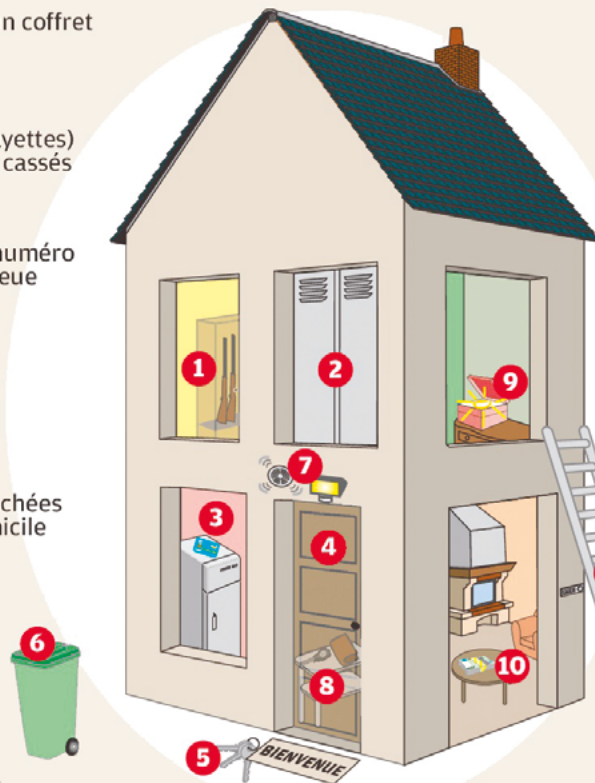
3 ▶ N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue

4 ▶ Verrouillez votre porte même en cas de courte absence

5 ▶ Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile

6 ▶ Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.

Source : Gendarmerie nationale.



7 ▶ Installez des dispositifs de sécurité passive

8 ▶ Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison

9 ▶ Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur

10 ▶ Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces

11 ▶ Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur

12 ▼ Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage

LE BILLET D'HUMEUR DE JACKY

Ma femme m'a décidé — enfin, disons plutôt obligé — à faire du tri dans ma bibliothèque. Et là, je redécouvre les œuvres des fabulistes qui avaient enchanté mon enfance : La Fontaine, Florian, Ésope...

Regardons le monde d'aujourd'hui : *Le Loup et l'Agneau*, *La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf*, toujours d'actualité, et cette formidable maxime : « *Tout est pardonnable, excepté le mensonge, l'hypocrisie, la méchanceté et la trahison.* »

Mais je reste un indécrottable optimiste. L'optimisme est un aimant à bonheur : si vous restez positif, les bonnes choses viendront jusqu'à vous.

Je vous souhaite d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre véritable destin.

J. Foret

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

La Police municipale intercommunale exerce des missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du maire. Elle veille au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques sur le territoire de Saint-Mard.

- Accueil téléphonique
24h / 24, 7j / 7
- Patrouilles sur le terrain
de 10 h à 3 h, 7j/7

D. Dometz

Coordonnées

8 av. Charles de Gaulle
95380 Louvres
01 34 31 31 21
police@roissypaysdefrance.fr

ÉPISODE NEIGEUX

Merci à l'ensemble des agents communaux pour leurs actions lors de l'épisode neigeux qui a ainsi permis l'accessibilité à l'ensemble des axes principaux de notre commune.

J. Foret

ÉTAT-CIVIL



Naissances

Eva JASBIR SINGH née
le 02/10/2025

Alyssa HOURDILLIAT née
le 08/10/2025

Giulia ELISABETH THUEZ née
le 30/10/2025

Naïm HAMMOUMI né le 05/12/2025



Mariages

**Thomas SPYCHALA &
Sophie COLESSE** le 20/12/2025